CHAMPIONNAT U 15 FEMININ
SAISON 2026 / 2027

REGLEMENT PARTICULIER

Modification avec accord du Bureau Directeur du 21/10/2026

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

PREMIERE PHASE

Le championnat « U 15 Féminin » est composé de 8 poules de 6 équipes qui se rencontreront en matchs ALLER. Un classement inter poules des 1er, 2éme, 3éme, 4éme, 5éme et 6éme sera effectué. Afin de qualifier les équipes au niveau régionales et ceux qui joueront dans les différents niveaux départementales

DEUXIEME PHASE

Les 3 meilleurs premiers accéderont au niveau Régional, sauf si un club a déjà une équipe qui évolue au niveau Régional. La place sera proposée à une autre équipe classée première dans l'ordre du classement

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en deux niveaux

- ⇨ « ELITE» Les 5 autres équipes restantes classées 1ere, les 8 équipes classées 2éme et les 3 meilleures équipes classées 3éme.
- ⇨ « EXCELLENCE » Les 5 autres équipes restantes classées 3éme, les équipes classées 4éme, 5éme et 6éme de chaque poule.

Attribution du titre de champion départemental U15 Féminin « ELITE»

A l'issue de la première phase

- ⇨ Les 5 autres équipes restantes classées 1ere, les 8 équipes classées 2éme et les 3 meilleures équipes classées 3éme seront reparties en 2 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

⇨ Les équipes classées 1ére de chaque poule de la 2éme phase se rencontreront en matchs ALLER/RETOUR pour l'attribution du titre U15F ELITE.
Dates retenues : **Week-end : 22 et 29 mai 2027**

Attribution du titre de champion départemental U15 Féminin « EXCELLENCE»

A l'issue de la première phase

- ⇨ Les 5 autres équipes restantes classées 3éme, les équipes classées 4éme, 5éme et 6éme de chaque poule seront reparties en 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER et RETOUR.

⇨ Les équipes classées 1ére de chaque poule de la 2éme phase se rencontreront en 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur pour l'attribution du titre U15F EXCELLENCE
Dates retenues : **Week-end : 01, 22 et 29 mai 2027**

N.B.

- ARRAS PAYS D'ARTOIS 1 reçoit salle TETELIN
- ARRAS PAYS D'ARTOIS 2 reçoit salle BLIER
- AMBLETEUSE / MARQUISE reçoit salle MUNICIPALE à AMBLETEUSE
- BERCK reçoit salle OSTERMEYER à Rang du Fliers
- BC ARDRES 1 et 2 reçoit salle de l'écogymnase à BOIS EN ARDRES

Responsable du Championnat 2éme Phase

Pascal ROBILLART
Tel: 06 76 76 68 85
sport-distartois@orange.fr